

RÈGLEMENT DE JEU TYPE

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

Le Groupement d'Intérêt Economique des Commerçants du Centre Commercial La Part Dieu dont le siège social est situé Centre Commercial La Part-Dieu sis 17 rue du Docteur Bouchut à Lyon (69003) immatriculée sous le numéro 303 680 508 RCS LYON

organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Shopping sensation : Le jeu » qui se déroulera sur trois (3) jours du 24 octobre 2011 jusqu'au 26 octobre 2011 inclus, sur la page Facebook « Centre Commercial de La Part Dieu : Officiel » (ci-après « l'Organisateur »)

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, Corse comprise.

Ne peuvent participer au présent jeu :

- les mandataires sociaux et employés de la société organisatrice, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle et notamment la société Unibail-Rodamco SE ou sous contrôle commun avec elle ;
- les personnes ayant collaboré à l'organisation du jeu,
- les mandataires sociaux et employés des boutiques du Centre commercial de La Part Dieu- ainsi que les membres des familles des personnes ci-dessus mentionnées (même nom de famille, même adresse postale)

La participation à ce jeu est gratuite.

La participation est limitée à une participation par foyer (même nom de famille, même adresse postale) pendant toute la durée du jeu. Il ne peut y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse postale). Le non respect de cette clause entraînera la disqualification immédiate du participant.

La participation est strictement nominative, et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants. L'Organisateur se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier des lots.

Les participants « fans » ou « non fans » de la page Facebook « Centre Commercial de La Part Dieu : Officiel » ne peuvent participer qu'une seule et unique fois.

Il est entendu qu'un participant est défini comme une personne physique unique : toute utilisation d'adresses différentes pour un même participant serait considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination immédiate du participant et l'annulation éventuelle des gains.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION – TIRAGE AU SORT

Pour participer au jeu, le participant doit se connecter sur la page Facebook du « Centre commercial de La Part Dieu : Officiel » et cliquer sur « J'aime » (dans le cas où il n'est pas déjà fan de cette page).

Pour jouer, le participant devra accepter une demande de permission de la part de Facebook. Cette permission permettra à l'administrateur du compte de la page Facebook « Centre commercial de La Part Dieu : Officiel », de récupérer des informations personnelles concernant le participant.

La désignation des gagnants se fera par tirage au sort selon l'algorithme pondéré suivant :

- carte cadeaux de 100 euros : 0,2% de chance
- carte cadeaux de 50 euros : 0,4% de chance
- carte cadeaux de 30 euros : 0,6% de chance
- carte cadeaux de 15 euros : 0,8% de chance

Un joueur aura donc 2% de chance de gagner un lot et 98% de chance de ne rien gagner.

L'algorithme établi le 1^{er} jour du jeu sera réadapté le jour suivant. Ainsi les cartes non gagnées le 1^{er} jour seront remises en jeu le 2^{ème} jour et les cartes non gagnées le 2^{ème} jour seront remises en jeu le 3^{ème} jour augmentant ainsi la probabilité de gain. Cette adaptation se fera sur la durée du jeu soit du 24 au 26 octobre 2011 inclus.

30 cartes cadeaux pourront être gagnées sur trois (3) jours : soit 10 cartes cadeau par jour

Ne seront prises en compte que les participations respectant les exigences des stipulations des articles du présent règlement. Sera considérée comme nulle toute inscription de personne ne respectant pas les conditions définies aux articles du présent règlement ou faite au-delà de la date limite de participation.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications utiles en ce qui concerne la validité des informations données lors de l'inscription. Les gagnants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, et leurs coordonnées. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant au concours.

Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du règlement et des instructions figurant sur les documents, et l'arbitrage de l'Huissier de Justice.

Les gagnants autorisent la société organisatrice ainsi que la société Unibail Marketing et Multimédia à utiliser leurs photos, noms, prénoms et coordonnées à des fins informatives, promotionnelles et non commerciales pour une durée d'un an et sur le territoire français et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leurs lots.

ARTICLE 4 : DOTATIONS

La dotation du jeu est la suivante :

Lot 1 : 3 cartes cadeaux d'une valeur commerciale de 100 € chacune (cent euros) chacune soit 300 euros

Lot 2 : 6 cartes cadeaux d'une valeur commerciale de 50€ chacune (cinquante euros) soit 300 euros

Lot 3 : 9 cartes cadeaux d'une valeur commerciale de 30€ chacune (30 euros) soit 270 euros

Lot 4 : 12 cartes cadeaux d'une valeur commerciale 15€ chacune (15 euros) soit 180 euros

Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune négociation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 5 : INFORMATION DES GAGNANTS ET RETRAIT DES LOTS

Pour retirer le lot, les gagnants tirés au sort doivent être Fans de la page « Centre commercial de La Part Dieu : Officiel » sur Facebook <http://www.facebook.com/PARTDIEU>

Le gagnant sera informé du montant de sa dotation gagnée par e-mail et recevra par e-mail un code secret.

Les gagnants pourront venir récupérer leur lot entre le 27 octobre 2011 et le 30 novembre 2011 inclus, à l'accueil de la Direction du Centre Commercial La Part Dieu sis 17 rue du Docteur Bouchut à Lyon (69003) ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h00.

Pour retirer le lot gagné, le gagnant devra présenter à l'accueil de la Direction du Centre Commercial La Part Dieu avec sa carte d'identité et le code secret reçu par e-mail.

ARTICLE 6 : LITIGES ET RESPONSABILITES

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable si, en cas de force majeure ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger ou à en modifier les conditions.

L'Organisateur pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Toute interruption du présent jeu ainsi que toute modification du présent règlement feront l'objet d'un avenant qui sera déposé en l'étude de [préciser nom et adresse de l'étude d'huissier chez qui le règlement est déposé.

En cas d'indisponibilité du lot l'Organisateur se réserve le droit de remplacer tout ou partie du lot par un autre lot de valeur équivalente. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de l'utilisation, voire du négoce du lot par le gagnant.

ARTICLE 7 : UTILISATION DES DONNES – INFORMATIQUE ET LIBERTES

L'Organisateur, le Groupement d'Intérêt Economique des Commerçants du Centre Commercial La Part Dieu ainsi que toute société du Groupe Unibail-Rodamco, se réserve le droit d'utiliser les informations nominatives recueillies sur les formulaires d'inscription selon les modalités prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978. Conformément à cette loi, les participants au jeu disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression aux informations les concernant communiquées à l'Organisateur dans le cadre du jeu. Les participants peuvent exercer ce droit, et/ou s'opposer à ce que leurs données soient cédées à des tiers, par simple demande écrite adressée au Groupement d'Intérêt Economique des Commerçants du Centre Commercial La Part Dieu – Direction du Centre Jeu « Shopping sensation : Le jeu » – 17 rue du Docteur Bouchut 69003 Lyon.

ARTICLE 8 : DEPOT DU REGLEMENT DE JEU ET COMMUNICATION

Le règlement complet du jeu est déposé chez Maître Daniel GONTIER, huissier de justice – 170 cours Lafayette 69003 LYON .

Le présent règlement est disponible sur Facebook : <http://www.facebook.com/PARTDIEU>, sur internet à l'adresse internet : www.centrecommercial-partdieu.com et sur simple demande à l'accueil du Centre Commercial La Part Dieu ou à la Direction du Centre Commercial La Part Dieu pendant la période du jeu.

Le Règlement du jeu est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite par courrier à l'adresse de l'organisateur stipulée à l'article 1 du présent règlement. Le règlement est également consultable à l'accueil du centre commercial et sur Internet à l'adresse internet www.centrecommercial-partdieu.com. Les timbres seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

L'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de répondre ou non à toute correspondance relative au jeu. Toutes les demandes relatives au jeu doivent être envoyées à l'adresse de l'Organisateur figurant stipulée à l'article 1 du présent règlement.

Extrait de règlement (à faire figurer sur tous documents promotionnels relatifs au jeu)

Jeu organisé par le Groupement d'Intérêt Economique des Commerçants du Centre Commercial La Part Dieu situé Centre Commercial de La Part-Dieu sis 17 rue du Docteur Bouchut à Lyon (69003), immatriculée sous le numéro 303 680 508 RCS LYON du 24 octobre au 26 octobre 2011 inclus. Règlement complet disponible sur www.centrecommercial-partdieu.com et <http://www.facebook.com/PARTDIEU> et déposé à l'étude de Maître Daniel GONTIER, huissier de justice –170 cours Lafayette 69003 LYON, adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande au Groupement d'Intérêt Economique des Commerçants du Centre Commercial La Part Dieu dont le siège social est situé Centre Commercial de La Part-Dieu sis 17 rue du Docteur Bouchut à Lyon (69003). Remboursement tarif lent en vigueur .1.050 € de dotation totale en 4 lots soit 3 cartes cadeaux d'une valeur commerciale chacune de 100€, 6 cartes cadeaux d'une valeur commerciale chacune de 50€, 9 cartes cadeaux d'une valeur commerciale chacune de 30€, 12 cartes cadeaux d'une valeur commerciale chacune 15€